



Berne, le 01 AVR. 2011

Destinataires

Ouverture de l'audition relative au mandat pour l'ouverture de négociations en vue du développement de l'accord du 27 avril 1999 entre la Confédération suisse, la République d'Autriche et la Principauté de Liechtenstein concernant la coopération transfrontalière des autorités compétentes en matière de sécurité et de douane

Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État,

Comme annoncé par l'intermédiaire de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), je vous adresse ci-joint la documentation concernant l'audition relative au mandat pour l'ouverture de négociations en vue du développement de l'accord du 27 avril 1999 entre la Confédération suisse, la République d'Autriche et la Principauté de Liechtenstein concernant la coopération transfrontalière des autorités compétentes en matière de sécurité et de douane (RS 0.360.163.1).

Dans leur rapport final sur l'évaluation de cet accord tripartite de coopération en matière de police, les experts autrichiens, liechtensteinois et suisses arrivent à la conclusion qu'un développement de cet accord est indiqué et proposent dès lors de le réviser.

Les développements possibles identifiés par le groupe d'experts confédérerait une nouvelle dimension à l'accord. Sur certains points, ils instituerait une coopération plus étendue que les conventions du même type conclues jusqu'ici par la Suisse. En outre, étant donné que certains des développements envisagés portent sur la collaboration directe entre les cantons frontaliers et les autorités des pays voisins, il y a lieu de consulter également les cantons pour savoir

- a) si une révision de l'accord de coopération policière avec l'Autriche et le Liechtenstein se justifie de leur point de vue,
- b) quels sont les développements qui les intéressent plus particulièrement,
- c) qui les représenterait au cas où des négociations seraient engagées.

Je vous saurais dès lors gré de nous faire parvenir votre avis d'ici au

lundi 30 mai 2011

à l'adresse suivante:

Monsieur Marco Gamma, chef de la Division Stratégie, Coopération policière internationale, Office fédéral de la police (fedpol), Nussbaumstrasse 29, 3003 Berne; tél. 031 324 34 47, courriel: marco.gamma@fedpol.admin.ch

Les documents relatifs à l'audition sont aussi disponibles sous format électronique à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DFJP>

Veillez agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, mes salutations distinguées.



Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale

Annexes :

- rapport explicatif (d,f,i)
- liste des destinataires